

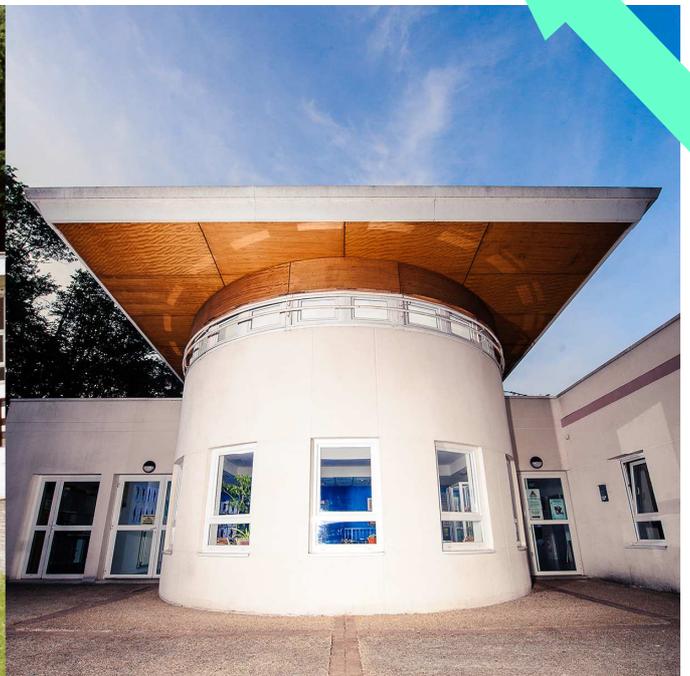


La K'bane
à Boullan

AG Assemblée
Générale

RAPPORT FINANCIER

Bilan saison 2020/2021



Mercredi **9** Février **2022**
à **19h00**

En exécution de la mission que nous lui avons confiée, le cabinet d'expertise comptable Catherine VIGNE a réalisé la clôture des comptes annuels de la M.J.C. pour la période allant du 01 septembre 2020 au 31 août 2021.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence,

- conformément aux hypothèses de base : la continuité de l'exploitation, la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, l'indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été vérifiés par le Cabinet de Commissariat aux Comptes MADELEINE AUDIT CONSEIL, mandaté pour cette mission depuis l'Assemblée Générale de 2011/2012 et renouvelé lors de l'assemblée générale 2017/2018. Le Commissaire aux Comptes présentera son rapport à l'occasion de l'Assemblée Générale du 9 février 2022.

Les comptes de l'exercice 2020/2021 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 janvier 2022, ils vous sont présentés dans les documents joints sous la forme d'un Compte de résultat simplifié et d'un Bilan simplifié.

Résumé :

L'exercice 2020/2021 nous a réservé beaucoup d'imprévus à cause de l'épidémie de COVID et des règles sanitaires imposées par le gouvernement. Le nombre d'adhérents a fortement diminué, mais en contrepartie nous avons eu des exonérations de charges sociales et une aide pour payer l'URSSAF. Finalement l'exercice se solde par un résultat excédentaire de **38 640 €** avec des produits d'un montant de 339 235 € et des charges de 300 595 €.

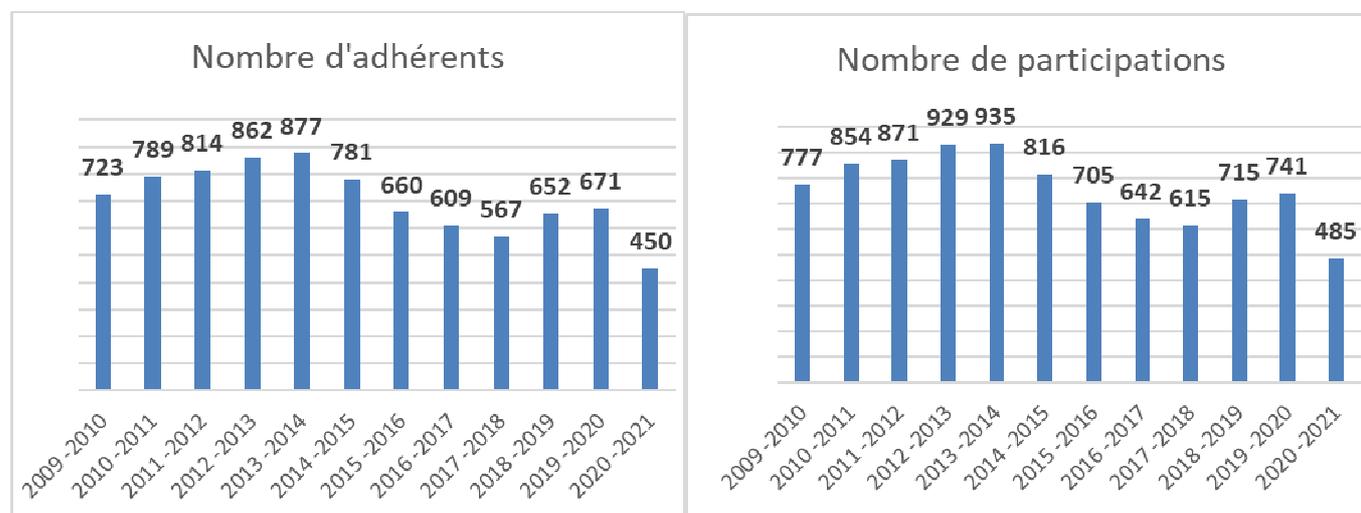
Présentation du COMPTE DE RESULTAT

A- PRODUITS

1. Produits d'exploitation :

Les produits d'exploitation correspondent aux ressources acquises par l'activité de la MJC, au chiffre d'affaires. Il s'agit principalement : des cotisations des adhérents aux activités et aux studios de répétition de musique, des entrées payantes aux spectacles de la MJC et aux manifestations diverses, et des recettes publicitaires de la plaquette de la MJC. L'ensemble représente 102 737 € en diminution de 54 452 € soit 34,63 %. Il est utile de détailler les plus grosses variations des sous-postes de ce compte.

1.1. Cotisations des adhérents aux activités



A cause du COVID, les adhésions et les participations aux activités ont très fortement baissé. De mémoire de Trésorier, je n'ai jamais vu de chiffres aussi faibles. Les recettes diminuent de 53 555 € soit une baisse de 34,29 %.

1.2.Cotisation aux Studios de répétition de musique

L'activité des studios a diminué fortement de 84,88 %.

1.3.Spectacles de la MJC

Cette année, le nombre de spectacles organisés à la MJC a diminué fortement, les entrées diminuent en conséquence de 5 770 € (- 92,24 %).

1.4.Manifestations diverses

Il n'y a pas eu de manifestation de ce type dans l'exercice. La baisse est de 1 731 €

1.5.Remboursements

Durant cet exercice nous avons remboursé 5 274 €, 3 682 € étant liés directement au COVID et 1 592 € pour des raisons prévues dans règlement intérieur de la MJC. A titre de comparaison, les sommes remboursées la saison précédente étaient respectivement 16 296 € et 2 538 €.

2. Autres produits d'exploitation :

C'est dans cette rubrique du plan comptable que se trouvent les subventions que la MJC reçoit. L'ensemble des sommes reçues représente 235 659 € en progression de 3,46 %. Les principales subventions sont les suivantes :

2.1.Subvention de la Mairie de La Celle Saint-Cloud

La subvention de la Mairie est la plus importante reçue par la MJC. Cette année la subvention est identique à celle de l'an dernier : 213 363 €. Elle représente 65 % de l'ensemble des produits de la MJC.

2.2.Subventions pour des actions culturelles :

Ces subventions sont attribuées à la MJC pour des actions culturelles précises pour lesquelles l'utilisation des fonds est totalement définie au départ et doit être justifiée à la fin de l'action culturelle :

- Subvention de la SACEM : 3 000 €,
- Subvention de la DRAC : 3 342 €

2.3.Autres subventions :

- Subvention exceptionnelle de la SIEMP pour les jardins partagés du Club DEMAIN : 2 000 €
- Aide au paiement de l'URSSAF : 13 954 €

3. Produits financiers :

Les produits financiers sont de 403 €, ils représentent les intérêts des comptes sur livret de la MJC.

4. Produits Exceptionnels :

Les produits exceptionnels s'élèvent à 435 €.

B- CHARGES

1. Charges d'exploitation :

1.1. Achats de marchandises :

Il s'agit des achats alimentaires pour les repas des artistes, le bar et les repas revendus lors des manifestations. Pour cet exercice, le montant des achats est de 242 € en diminution de 93,4 %.

1.2. Autres achats non stockés :

Les achats non stockés s'élèvent à 9 593 €, en diminution de 47,76 %. Ce poste englobe principalement :

- Les achats de spectacles, de stages & d'animation
- La sécurité lors des concerts
- De fournitures liées au COVID
- Les achats et l'entretien de petits matériels, d'outillages, les fournitures de bureau
- Les fournitures des activités : danse, multimédia, studios

1.3. Achats de services extérieurs :

Les services extérieurs représentent une dépense de 70 758 €, en diminution de 19,67 % Ce poste comprend principalement :

- La sous-traitance générale (animateurs prestataires) : 32 628 €, en diminution de 37,88 %
- Les locations de matériel : 18 586 €, en diminution de 8,85 %
- La maintenance (logiciels, téléphone, photocopieurs, ...) : 13 007 €, en augmentation de 51,66 % Il a été nécessaire de renouveler le matériel studio et de la salle de spectacle
- Les primes d'assurances : 6 446 €, en diminution de 1,37%

1.4. Achats d'autres services extérieurs :

Les autres services extérieurs représentent une dépense de 25 680 €, en diminution de 28,90 %. Ce poste comprend principalement :

- Les cotisations et redevances à la fédération des MJC, RIF, SMA, CNEA, ... (3 556 €)
- Les honoraires de l'expert-comptable, du commissaire aux comptes (6 840 €)
- Les honoraires des artistes intervenant dans les fabriques à chansons (1 200 €)
- La réalisation de la plaquette annuelle des activités de le MJC (3 850 €)
- Les frais liés aux paiements des adhérents à l'aide des chèques vacances (1 904 €)
- Les frais de déplacements liés aux manifestations et aux spectacles (541 €)
- Les réceptions (2 078 €)
- A l'affranchissement (745 €)
- Les télécommunications (3 998 €)

1.5. Impôts et taxes :

Il s'agit de la participation de la MJC à la formation continue, pour cet exercice le montant est de 2 826 €.

1.6. Salaires et traitements :

Il s'agit des salaires bruts du personnel permanent de la MJC, des intervenants salariés de la MJC, des intervenants payés via le GUSO (Guichet Unique du Spectacle Occasionnel), des indemnités de congés payés. Ce poste tient compte d'une aide de l'État (25 999 €) pour l'activité partielle.

L'ensemble représente la somme de 146 143 € en diminution de 11,71 %.

1.7. Charges sociales :

Compte tenu d'une aide de l'État de 23 689 € pour le paiement de l'URSSAF, l'ensemble des charges sociales supportées durant l'exercice s'élève à 24 202 € en diminution de 40,77 %,

1.8. Autres charges de personnel :

Il s'agit des remboursements des indemnités de transport des salariés soit 1 732 €.

1.9. Dotations aux amortissements :

La dotation aux amortissements de l'exercice s'élève à 235 €.

1.10. Dotations pour risques et charges :

La comptabilité de la MJC comprend une dotation aux provisions pour retraite du personnel. Son montant annuel est calculé selon des règles comptables règlementées. Le calcul prend en compte pour chaque salarié : l'âge, l'ancienneté à la MJC, le salaire, ... Cette année la dotation est de 18 060 € en augmentation de 0,37 %.

1.11. Engagements à réaliser sur ressources affectées

Il s'agit essentiellement des droits d'auteurs payés à la SACEM.

2. Charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles sur opération de gestion se montent à 841 €

C. CONCLUSION

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 38 640 €, il était aussi excédentaire de 7 881 € l'an dernier. Il s'explique principalement par les aides URSSAF et les aides de l'Etat relatives à l'activité partielle accordées durant la crise sanitaire.

Présentation du BILAN

A. ACTIF

L'Actif du bilan représente le patrimoine de l'association :

L'actif immobilisé est constitué :

- d'immobilisations incorporelles (logiciels...)
- d'immobilisations corporelles (les installations techniques de la salle de spectacle, l'outillage, le mobilier, l'informatique ...)
- d'une immobilisation financière (caution pour un photocopieur)

La valeur d'acquisition des immobilisations de la MJC représente **125 451€**. Une grande partie de ces immobilisations bénéficie du mécanisme d'amortissement. La valeur nette comptable des immobilisations, celle qui figure dans le Bilan, est de **4 336 €**.

L'association dispose de 187 544€ d'actifs circulants au 31/08/2021. Cette somme se compose principalement :

- de créances (factures en cours de paiement, des produits à recevoir, ...),
- de comptes sur livret,
- de la trésorerie (compte courant, caisses),
- de charges constatées d'avance.

Le montant des liquidités est inférieur aux 199 792 € de l'année précédente.

B. PASSIF

Le Passif du bilan représente les fonds et les dettes qui permettent de financer l'Actif.

Les capitaux propres correspondent aux fonds propres, ils sont les réserves de l'association.

Les provisions pour risques et charges comprennent une provision de 79 421€ pour le financement des Indemnités de Départ en Retraites. Il s'agit d'une provision légale, que nous avons décidé de constituer pour les salariés de la MJC selon les règles comptables. Cette provision est réévaluée tous les ans avec l'ajout d'une charge sur chaque exercice.

Les dettes au 31 août 2021 se composent :

- de 13 280 € d'avances & acomptes reçus sur commandes en cours
- de 52 753 € de provisions pour congés payés, charges sociales et factures des fournisseurs (42 792 € dans l'exercice précédent)
- de 972 € de produits constatés d'avance, ils correspondent au prorata de la subvention de la Mairie perçu avant le 31/08 mais concernant l'exercice comptable suivant de la MJC (74 800 € dans l'exercice précédent). Les acomptes de la Ville ne sont payés au même moment dans l'année.

C. CONCLUSION

Ce résultat est la conséquence d'une gestion prudente au service de la vocation de la MJC et de ses adhérents et dans le respect des objectifs de partenariat avec la Municipalité.

L'affectation du résultat aux fonds propres que nous proposons à notre assemblée aura pour conséquence de les amener à un montant de + 45 454 €.

Nous proposons donc à l'assemblée générale réunie la résolution suivante : « **L'assemblée générale donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion et propose l'affectation du résultat positif de 38 640€ au report à nouveau** »

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2020 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	6 826	6 826		87	- 87
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	88 252	88 252			
Autres immobilisations corporelles	28 188	26 037	2 151		2 151
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	2 185		2 185	2 185	
TOTAL (I)	125 451	121 115	4 336	2 272	2 064
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				150	- 150
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	45 761		45 761	28 411	17 350
Valeurs mobilières de placement	82 847		82 847	82 445	402
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	47 669		47 669	82 755	- 35 086
Charges constatées d'avance	11 266		11 266	6 032	5 234
TOTAL (II)	187 544		187 544	199 792	- 12 248
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	312 995	121 115	191 880	202 064	- 10 184

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2021 <small>(12 mois)</small>	Exercice précédent 31/08/2020 <small>(12 mois)</small>	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau	6 814	-1 067	7 881
. Résultat de l'exercice	38 640	7 881	30 759
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	45 455	6 814	38 641
Provisions pour risques et charges	79 421	61 361	18 060
TOTAL (II)	79 421	61 361	18 060
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 280	16 296	- 3 016
Fournisseurs et comptes rattachés			
Autres	52 753	42 792	9 961
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	972	74 800	- 73 828
TOTAL (IV)	67 004	133 888	- 66 884
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	191 880	202 064	- 10 184
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2020 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	191		191		191	N/S
Production vendue biens						
Production vendue services	102 546		102 546	157 189	- 54 643	-34,76
Montants nets produits d'expl.	102 737		102 737	157 189	- 54 452	-34,64
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			235 659	227 498	8 161	3,59
Cotisations						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits				0		
Reprise de provisions						
Transfert de charges				288	- 288	-100
Sous-total des autres produits d'exploitation			235 659	227 786	7 873	3,46
Total des produits d'exploitation (I)			338 396	384 975	- 46 579	-12,10
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)						
Produits financiers						
De participations			403	604	- 201	-33,28
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			403	604	- 201	-33,28
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			437	452	- 15	-3,32
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			437	452	- 15	-3,32
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			339 235	386 031	- 46 796	-12,12
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			339 235	386 031	- 46 796	-12,12

	Exercice clos le 31/08/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2020 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	242	3 672	- 3 430	-93,41
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	9 593	18 366	- 8 773	-47,77
Services extérieurs	70 758	88 096	- 17 338	-19,68
Autres services extérieurs	25 680	36 125	- 10 445	-28,91
Impôts, taxes et versements assimilés	2 826	2 965	- 139	-4,69
Salaires et traitements	146 143	165 553	- 19 410	-11,72
Charges sociales	24 202	40 867	- 16 665	-40,78
Autres charges de personnels	1 782		1 782	N/S
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	235	412	- 177	-42,96
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	18 060	17 993	67	0,37
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	234	1 874	- 1 640	-87,51
Total des charges d'exploitation (I)	299 754	375 923	- 76 169	-20,26
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	841	2 082	- 1 241	-59,61
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)	841	2 082	- 1 241	-59,61
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)		145	- 145	-100
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	300 595	378 149	- 77 554	-20,51
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	38 640	7 881	30 759	390,29
TOTAL GENERAL	339 235	386 031	- 46 796	-12,12
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				



Règles et Méthodes Comptables

REGLES ET METHODES COMPTABLES (EXERCICE 2020 / 2021)

Présentation de l'association

La MJC de La Celle Saint-Cloud est une association d'éducation populaire à but non lucratif, gérée par son Conseil d'administration élu par l'assemblée générale. Elle est agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère de la Culture. Elle est affiliée aux MJC en Ile de France Fédération Régionale et au RIF pour la musique.

Elle est subventionnée par la ville de La Celle Saint-Cloud et bien entendu financée en grande partie par les cotisations de ses adhérents.

La MJC a pour vocation de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation, à la culture, aux sports, aux loisirs & afin de participer à la construction d'une société plus solidaire et responsable

La MJC met à la disposition du public, dans le cadre d'installations diverses, avec le concours de professionnels salariés, des activités dans les domaines culturel, artistique, sportif et créatif. Les règles relatives au fonctionnement des activités sont fixées dans le règlement intérieur. A l'écoute de la population, la MJC participe au développement local en agissant en partenariat avec les collectivités territoriales.

L'équipe est composée de 5 salariés à temps plein 9 animateurs à temps partiels et 7 intervenants extérieurs

Faits majeurs et événements postérieurs à la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19, démarrée en mars 2020, et la poursuite de l'état d'urgence sanitaire afférent, restent un événement majeur de de l'exercice 2020/2021.

L'association a réduit ses activités du 1er novembre 2020 au 31 Mai 2021. Beaucoup de cours ont pu être maintenus en visio, mais certain cours ont été supprimés comme : anglais, atelier Pop, batterie, Hip hop, danse House, gym douce et parcours culturels

Conséquences de l'événement COVID

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'Association a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 8 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur les comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes, notamment le compte de résultat. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont évaluées à leur montant encaissé ou à encaisser.

Principales aides financières liées à la crise sanitaire sur l'exercice 2020/2021

Indemnisation activité partielle : 25 999 €

Nombre de salariés concernés : 11 salariés

Nombre d'heures indemnisées : 2539 heures

Exonération Urssaf et aides au paiement des cotisations : 37 643 €

Remboursements aux adhérents : 3 682 €

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis en application des règles du PCG (règlement ANC N° 2014-03 et ses règlements modificatifs) et des modalités spécifiques d'établissement de comptes annuels des associations et fondations (règlement ANC N° 2018-06). Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables



Observation sur le principe de continuité de l'exploitation

Les activités de l'association sont soutenues par la mairie de La Celle St Cloud principalement dans le cadre d'une convention annuelle. Ces soutiens se traduisent notamment par la mise à disposition de moyens matériels (voir infra d) (contributions volontaires en nature) et par l'allocation de subventions significatives au regard du budget d'ensemble de l'entité.

L'adoption du principe de continuité d'exploitation dans les hypothèses de base de l'arrêté des comptes annuels de l'association repose sur l'hypothèse de la continuité de ces soutiens extérieurs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- matériel (instruments de musique et audio) de 5 à 10 ans
- matériel de bureau : de 2 à 5 ans
- logiciels : 12 mois

2. Engagements de retraite

Conformément à la réglementation comptable applicable en la matière (al.3 art. L 123-13 du Code de commerce et art. 324-1 du PCG), l'association constate une provision pour le montant des engagements de retraite.

L'estimation des engagements de retraite à la clôture des comptes au 31 août 2021 a été réalisée sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Méthode de calcul : unités de crédits projetés au prorata des services
- Hypothèse départ : départ volontaire en retraite à 65 ans
- Taux d'actualisation : 1 % / an

Engagements de retraite estimés au 31/08/2021 : 79 421 €
La dotation de l'exercice s'élève à 18 060 €.

d) Contributions volontaires

Selon l'article 4 « mise à disposition d'un bâtiment » de la convention pluri-annuelle d'objectifs signée par la Ville de La Celle St Cloud et l'association « la Maison des Jeunes et de la Culture Pour Tous », La Ville met à la disposition de l'Association à titre gratuit le bâtiment sis 70 avenue des Etangs à La Celle St Cloud de façon non exclusive.

La mairie prend en charge l'entretien intérieur et extérieur ainsi que les fluides (eau, électricité et gaz).

Compte tenu de la nature spécifique de ces biens, l'Association ne dispose pas d'informations suffisamment fiables pour procéder à une évaluation des contributions concernées.

e) Autres Informations : rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés de l'Association

Dans le cadre des dispositions de l'article 20 de la loi n°2005-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat est prévue la publication dans les comptes financiers des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leur avantage en nature.

Nous vous précisons qu'aucune rémunération n'a été versée aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés de l'association au cours de l'exercice.





70 bis avenue des Etangs
78170 La Celle Saint-Cloud

Tél : 01 39 18 45 15

Courriel : accueil@mjclcsc.fr

www.mjclcsc.fr

